

COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande écrite en date du 29 février 2024 de la société Frérobat'Rénov, sollicitant l'autorisation de poser la benne sur le domaine public au niveau du 798 Grand Rue.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

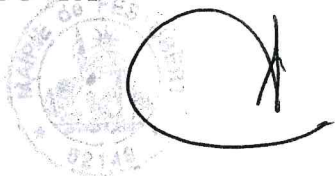
Article 1 : La société est autorisée à installer la benne à compter du 11 mars 2024 au 18 mars 2024 au niveau du trottoir 798 Grand Rue.

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle.

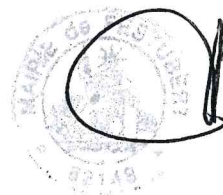
Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE et Monsieur Stéphane BEZU Garde champêtre municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 29 février 2024
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

The image shows a circular official stamp of the Commune de Festubert, with the text 'MAIRIE DE FESTUBERT' and '02149' visible. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Acte certifié exécutoire, publié
Notifié à l'intéressé,
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

The image shows a circular official stamp of the Commune de Festubert, with the text 'MAIRIE DE FESTUBERT' and '02149' visible. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.